

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2016

INTÉGRER LE PRINCIPE DE SUBSTITUTION DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
NATIONAL APPLICABLE AUX PRODUITS CHIMIQUES - (N° 3277)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Roumégas

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 17, supprimer les mots :

« Conformément à ses statuts, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.